



Tous dans l'action le Mardi 5 mars Manifestation place de la Liberté à SAINT BRIEUC à 10H30

Contre l'austérité et la flexibilité

Contre la transposition dans la loi de l'accord du 11 janvier

POUR l'emploi, les services publics, l'augmentation des salaires et des pensions

Alors que la situation économique et sociale en France, comme en Europe, ne cesse de se dégrader sous les politiques d'austérité mises en œuvre dans tous les pays, le Patronat se sert de la crise pour remettre en cause les droits sociaux et les garanties collectives, le niveau des salaires et réduire les prestations sociales, conduisant à paupériser et précariser des couches de plus en plus nombreuses de salariés et de retraités.

L'Accord national interprofessionnel pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », conclu le 11 janvier dernier, s'inscrit dans cette logique. Il accentuerait la flexibilité et la précarité, au lieu de sécuriser l'emploi et les parcours professionnels.

Au travers de toutes les négociations en cours ou à venir (retraite, chômage, qualité de vie au travail et égalité professionnelle) le Patronat veut imposer un nouveau modèle économique et social, ou le gré à gré entre patron et salarié remplacerait le Code du Travail.

Cet accord, minoritaire, ne correspond pas aux engagements pris par le Gouvernement lors de la conférence sociale de cet été. Il ne doit pas être retranscrit dans la loi. Celle-ci doit, au contraire, permettre une véritable sécurisation du Travail.

Des plans de licenciements sont annoncés quotidiennement et nous comptons 1000 chômeurs supplémentaires tous les jours. La lutte contre le chômage appelle à une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi.

Pourtant, le Medef veut encore plus de facilités pour licencier en s'attaquant au code du travail grâce à l'accord signé le 11 janvier. Le gouvernement, à l'occasion du Conseil des Ministres du 6 mars, veut le transposer dans la loi.

Cet accord, refusé par 2 des 3 grandes organisations syndicales confédérales, organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs, au bénéfice des employeurs.

Cet accord est un marché de dupe !

Il est dangereux pour les salariés ! Tous le droit social conquis par les luttes des salariés depuis des dizaines d'années est remis en cause.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi ! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

Nous devons nous mobiliser pour que cet accord ne soit pas retranscrit dans la loi.

Mobilité ou viré (art 15).

Les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité.

Faciliter les licenciements (article 20).

Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise. Il pourra licencier plus facilement et plus rapidement.

Généralisation du chantage à l'emploi (art 18).

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

Les patrons à l'abri des juges (titre V).

Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

C'est la responsabilité des parlementaires que de faire la loi. Elus pour le changement, ils ne doivent pas poursuivre cette régression sociale.

La mobilisation des salariés est indispensable.

Cette journée nationale doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

**APPEL COMMUN DES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES
DES COTES D'ARMOR**

Les organisations Syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires adhèrent totalement à l'appel national des confédérations CGT et FO qui s'opposent résolument aux dispositions de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la flexibilité, signé le 11.01.2013.

Dans le privé, cet accord organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

Pour la fonction publique, l'application du pendant de cet accord entraînerait la déréglementation du statut.

Cette logique de transposition trouve son origine dans la mise en œuvre du TSCG dont L'ANI est une des conséquences, de la modernisation de l'action publique (ex RGPP) ..., etc.

Les Organisations Syndicales appellent leurs organisations Départementales et leurs Unions Locales à créer les conditions de la mobilisation la plus large possible avec un rassemblement et manifestation départementale, par des arrêts de travail, des débrayages et y compris par la grève :

**Le Mardi 05 mars 2013,
à St BRIEUC, place de la liberté, à 10h30.**

Cette journée doit exprimer le refus de l'austérité et de la flexibilité, le maintien et l'amélioration de nos droits, de nos emplois, l'augmentation de nos salaires et pensions.

Les organisations appellent à se mobiliser massivement pour faire échec à la transposition de cet accord dans la loi.